

## - Cession d'une entreprise : la convention de garantie de passif et d'actif

Fiche pratique publié le 15/01/2016, vu 957 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Une convention de garantie de passif permet de sécuriser la transmission d'un fonds de commerce en garantissant la situation de celle-ci au jour de la cession.

- 1) En signant une <u>convention de garantie de passif</u>, le cédant s'engage à garantir l'exactitude de toutes les informations données au repreneur : constitution de l'entreprise, prises de participation éventuelles dans d'autres sociétés, activité, stocks, clients, fournisseurs...
- 2) La clause de réajustement est insérée dans le <u>protocole d'accord</u> et concerne la période comprise entre la négociation et l'acquisition définitive alors que la clause de garantie de passif porte sur la phase qui suit l'acquisition définitive.